

Intégrez les EMSLB et devenez pharmacien militaire

Le pharmacien militaire exerce des missions variées au sein des établissements du SSA. Il participe régulièrement aux opérations extérieures dans les sections de ravitaillement sanitaire.

Le métier de pharmacien militaire



Pharmacien en hôpital

Il exerce ses fonctions au sein de la pharmacie hospitalière ou des laboratoires, en **qualité de pharmacien biologiste**.



Pharmacien en établissement de ravitaillement sanitaire

Au sein des établissements de ravitaillement, il **supervise la réalisation**, par achat ou par fabrication, des **approvisionnements** (médicaments, articles pharmaceutiques, matériels techniques) indispensables au soutien des **hôpitaux des armées**, des **centres médicaux des armées** en France et outre-mer ainsi que des **troupes en opérations extérieures**.



Chercheur

Au sein de l'institut de recherche biomédicale des armées, il mène des **recherches biomédicales** et des études sur **la vulnérabilité et la protection de l'homme** dans les environnements opérationnels.



Pharmacien en toxicologie environnementale

Il peut exercer ses compétences d'analyste dans des **laboratoires de toxicologie** au sein de diverses entités : le service de **protection radiologique** des armées, l'institut de **recherche biomédicale** des armées et l'institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale. Il pourra également pratiquer dans des laboratoires d'analyse, de **surveillance et d'expertise** de la marine nationale.



«Assurer le soutien santé des forces armées en tout lieu et en toute circonstance»

Devenez pharmacien militaire



Les conditions d'accès à l'école de santé des armées (Bron 69)

- Sur concours annuel niveau bac en avril (écrit) et juin (oral et épreuves sportives) ;
- Être titulaire du baccalauréat ;
- Être de nationalité française ;
- Avoir entre 16 et 23 ans ;
- Avoir effectué sa journée d'appel (JAPD/JDC) ;
- Être reconnu apte médicalement.



Les aspects pratiques et avantages

- Contrat d'engagement de 16 ans ;
- Incorporation début août ;
- Rémunération dès l'entrée à l'école (**450€ la première année puis 1 500€/mois**) ;
- Internat les **3 premières années** ;
- **Soutien pédagogique** par des professeurs de l'éducation nationale ;
- Droits d'inscription universitaire **payés** ;
- **Sécurité sociale** militaire ;
- Carte de **réduction SnCF -75%**.



Nous contacter

www.esa.sante.defense.gouv.fr

- 📞 Bureau concours : 01 40 51 69 38
- ✉ EMSLB : esalyonbron@gmail.com



Formation

- 5 ans aux EMSLB :
 - Faculté de Lyon 1 ;
 - Programme spécifique : stages, conférences, formation linguistique et entraînement sportif ;
- 1 an à l'école du Val-de-Grâce.



Service de santé
des armées

Votre vie, notre combat